



Toute l'Info Europe en Guyane
N°8 - Septembre 2017

L'ACTU FEADER

NOUVEAU !

LES CESSIONS DE CRÉANCES



Les résultats de la politique volontariste et persévérante de la Collectivité Territoriale de Guyane constituent désormais une avancée majeure pour le soutien aux agriculteurs. Menés en lien étroit avec la Commission européenne et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les travaux ont abouti après de longs mois à un moyen de préfinancement des subventions européennes agricoles.

Fortement utilisée par les porteurs de projet sur les principales mesures d'aide à l'investissement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) cette procédure est désormais sécurisée. Cette étape constitue une avancée notable pour la modernisation des exploitations agricoles et forestières en facilitant l'accès aux aides européennes pour les porteurs de projets.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un porteur de projet qui reçoit un avis favorable pour l'obtention d'une aide à l'investissement, peut payer uniquement sa part d'autofinancement et non plus la totalité de la subvention. Ce bénéficiaire de l'aide et son fournisseur signent au préalable un contrat pour acter la cession de l'aide PDRG. Cette aide peut ensuite être versée directement au fournisseur, conformément au plan de financement conventionné avec le bénéficiaire.

Le détail de la procédure, un modèle de contrat de cession de créance sont consultables sur le site Europe en Guyane : <http://www.europe-guyane.fr>



Vous êtes bénéficiaire d'une subvention européenne ?



Afin d'obtenir le paiement effectif de la subvention, vous devez transmettre au Pôle Affaires Européennes vos factures acquittées. Si vous souhaitez une avance, elles ne sont pas systématiques. Elles doivent être sollicitées **uniquement si celles-ci sont nécessaires pour démarrer votre projet.**



Les dépenses figurant sur vos factures doivent répondre aux critères définis dans le programme financé par les fonds européens concernés.
Pour en savoir plus: www.europe-guyane.fr

LES CONTRÔLES

Dans le cadre du bon fonctionnement des fonds européens, un certain nombre de contrôles sont nécessaires afin de garantir la bonne attribution des fonds. Il existe alors deux types de contrôle :

- **Interne** (au sein de l'organisme d'attribution des fonds européens, c'est à dire la CTG)
- **Externe** (auprès des bénéficiaires des fonds)

LE CONTRÔLE INTERNE

Effectués par la direction gestion du PAE, ces contrôles internes visent à vérifier le bon fonctionnement du système de gestion : application des procédures, correcte appropriation des réglementations... Ce plan de contrôle interne est réalisé par échantillonnage. Cependant, il y a des contrôles exhaustifs sur tous les actes juridiques : arrêtés attributifs et conventions.

LE CONTRÔLE EXTERNE

Ces contrôles concernent directement les bénéficiaires et sont réalisés par la direction instruction du PAE. Il s'agit de vérifications de service fait, tant sur pièces que sur place. Ils servent à vérifier la réalisation physique de l'opération et du respect des règles applicables. Les vérifications administratives portent sur la totalité des demandes de remboursement présentées par les bénéficiaires. Les vérifications sur place permettent de contrôler la réalité de l'opération (état d'avancement, d'achèvement), la production ou la livraison de produits/services, d'équipements/infrastructures conformes aux éléments conventionnés, mais également de veiller au respect des règles européennes en matière de publicité.



Pour tous ces contrôles et audits, les contrôleurs/auditeurs procèdent à un «tirage» de dossiers programmés/payés et ayant fait l'objet d'appels de fonds auprès de la CE.

*CICC : commission interministérielle de coordination et de contrôle

**CTE : coopération territoriale européenne

***C3OP : commission de certification des comptes des organismes payeurs

LES AUTRES AUTORITÉS DE CONTRÔLE

- **Autorités de Certification** : DRFIP pour FEDER-FSE-CTE et ASP pour FEADER-FEAMP
- **Autorités d'Audit** : CICC* pour FEDER,FSE,CTE** et FEAMP / et C3OP*** pour FEADER. Ces autorités mènent des audits systèmes et/ou des audits d'opérations.
- **Les audits menés par les commissaires européens**



POINTS DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES

Respect du principe de mise en concurrence et bonne utilisation des deniers publics : qualification du bénéficiaire (privé ou public) et du type de dépense, respect de la réglementation sur les marchés publics, vérification des principes du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et du coût raisonnable.

Respect des règles en matière d'environnement en fonction de l'environnement concerné (eau, atmosphère, nature, déchets, produits chimiques...) et des moyens transversaux (accès à l'information, participation publique aux prises de décisions...), ou encore du respect des directives applicables dans le domaine technique.

MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE GUYANE (PDRG)

Effectives au 1^{er} trimestre 2018, ces modifications concernent :

- les aides aux investissements des exploitations agricoles pour les primo demandeurs, fixées désormais à 75% au lieu de 50%.
- l'aménagement des pistes internes et l'électrification des exploitations agricoles pour lesquels le taux du FEADER passe désormais de 30 à 75% pour les primo demandeurs et les agriculteurs.
- la prise en charge à 75% pour les systèmes de contention dans les élevages, afin de faciliter les interventions des vétérinaires pour une sécurité au travail optimale.

Pour rappel, plus d'un tiers des accidents sont liés à la manipu-

FEDER

Déposez et suivez votre dossier en ligne !

Vous êtes un porteur de projet et souhaitez déposer un dossier de demande de subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), rendez-vous alors sur le site internet www.europe-guyane.fr, rubrique «J'ai un projet» puis «Je fais une demande en ligne». Sur votre espace «E-Synergie», vous pourrez créer votre compte, déposer votre dossier ainsi que ses annexes, suivre pas à pas l'avancée de l'étude de votre projet.



Zoom

1 PROJET, 1 HISTOIRE



Centre intergénérationnel de Macouria

Pour faire face aux besoins en termes de logement et de prise en charge des personnes âgées en Guyane, un projet de construction d'un complexe intergénérationnel comprenant la première résidence seniors du département devrait être lancé dès le mois de novembre sur la commune de Macouria.

Ce projet d'un total de 12 millions d'euros dont **4 millions de FEDER** est un projet innovant en Guyane. Situé sur un terrain de 4 hectares, ce complexe comprendra également une résidence hôtelière de 40 chambres et des services attenants (maison médicale, restaurant, épicerie, espace bien-être et esthétique...)

La mise en service du centre est prévue pour la fin de l'année 2019.

Projet Ecoquartier

AMÉNAGEMENT DES VRD DE LA ZAC

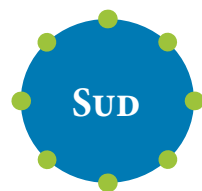


Sur la base de l'intérêt du site ainsi que du contexte guyanais de pénurie de logements et d'espaces de développement d'activités économiques, la commune de Rémire, l'EFPA, et la DEAL ont décidé d'urbaniser le secteur.

Le projet d'un coût total de 11 M€ dont **7 millions de FEDER**, développe un nouveau quartier sur 76 hectares, ouvert sur le bourg de Rémire. Il intègre toutes les composantes de la ville : des locaux d'activité économique sur une zone dédiée, des commerces en rez-de-chaussée d'immeubles, des équipements publics et des logements.

PREMIERS COMITÉS DE PROGRAMMATION DES GAL

*GAL : Groupe d'Action Locale



2 DOSSIERS DÉPOSÉS

1 PROGRAMMÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL, TOURISME, ACCOMPAGNEMENT PORTEUR DE PROJET



12 DOSSIERS DÉPOSÉS

9 PROGRAMMÉS

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : AGRICOLE, CULTUREL, TOURISTIQUE, ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE



1 DOSSIER DÉPOSÉ

1 PROGRAMMÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL



LE GAL DES SAVANES EST EN COURS DE

RESTRUCTURATION

L'ANIMATION TERRITORIALE EST

OPÉRATIONNELLE



1 DOSSIER DÉPOSÉ

1 PROGRAMMÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL

LE FEAMP :

DES DOSSIERS EN PAIEMENT



Pour les dossiers relevant de la programmation 2014-2015 et du 1er semestre 2016, 69 dossiers ont été programmés pour un montant total de 8 666 676 euros.

Chaque acteur de la filière est dorénavant accompagné: les pêcheurs, les transformateurs ou usiniers ainsi que les commerçants, exportateurs. Auparavant, seuls

les usiniers bénéficiaient du POSEI (ancien PCS). Cette avancée rend désormais effective un souhait formulé par l'ensemble des professionnels du secteur.

*PCS: Plan de Compensation des Surcoûts

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT # APPEL A PROJETS

AMI / AAP : quelles différences ?

Projet ?

AMI : selon une thématique

AAP : selon une problématique identifiée

Méthode ?

AMI : Pré-sélection (fiche synthèse)

AAP : Dépôt dossier de type commun complet

Comment candidater ?

AMI : Candidature sur le site europe-guyane.fr
Dépôt fiche synthèse au PAE

AAP : Dépôt dossier de type commun complet

Délais ?

AMI : Pré-sélection (2 mois) / montage du dossier de type commun (6 et 9 mois)

AAP : Montage dossier de type commun (6 et 9 mois)



Sessions d'information à venir

5 septembre 2017

Session d'information AAP Biodiversité et cultures PCIA

23 et 24 octobre 2017

Session d'information PCIA sur les problématiques sanitaires et sociales et compétitivité des entreprises à Saint Laurent et Cayenne

31 octobre 2017

Session d'information PCIA à Oiapoque sur la thématique sanitaire et sociale

Clôture de l'AAP «Biodiversité et patrimoine culturel» le 30 septembre 2017 à 12 heures

UN CHIFFRE, UNE INFO

500 000€

C'est le seuil au delà duquel les obligations de publicité sont plus importantes. Apposer le drapeau de l'Union européenne avec la mention «Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Guyane avec le Fonds ... (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)» et afficher la participation de l'Europe sur tous les supports de communication sont des obligations de base. Parmi les exigences supplémentaires, la pose d'un panneau d'affichage sur les sites durant les travaux, puis la pose d'une plaque extérieure permanente, visible et de taille raisonnable à l'issue des travaux. Pour l'achat de matériel, la pose du logo «Europe» de taille significative. Il faudra par ailleurs arborer le drapeau européen sur tous les sites de l'opération pendant la semaine du 9 mai «Journée de l'Europe».

AMI / AAP EN COURS.....

AAP COOPÉRATION «BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE CULTUREL»

Date limite de dépôt : 30 septembre 2017

AMI «ACCUEIL PETITE ENFANCE»

Date limite de dépôt : 13 octobre 2017

AAP «MINES»

Date limite de dépôt : 30 octobre 2017

AMI «PROFESSIONS LIBÉRALES»

Date limite de dépôt : 17 novembre 2017

A VOS DOSSIERS !

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : G. Larance / K. Clet

CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine
2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne
georgia.larance@ctguyane.fr



Toute l'info Europe sur : www.europe-guyane.fr
et sur Facebook EuropeEnGuyane